Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260625-D0020260009410-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2026

DC.2026.094

Date de convocation : 19 juin 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 25	Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à salle Léon LE TUTOUR, 2, rue du stade, 56500 PLUMELIN, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président

PRÉSENTS : Mme Martine AUDIC représentée par Mme Marie-Hélène JEHANNO, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, M. Pierre BOUEDO, Mme Isabelle BREHELIN, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, Mme Amélie LE HENANFF, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Viviane OLIVEUX, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER, M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA donne pouvoir à Philippe CADORET, Mme Chantal BIHOES donne pouvoir à M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Catherine LORGEOUX donne pouvoir à M. Serge LE FORESTIER, Mme Leslie OLIVEUX donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christophe DANO, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Christine TALMONT, M. Éric VOURCH

Secrétaire de séance : M. Philippe AUDO

Rapport égalité Femmes Hommes

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-1-2 et D 2311-16,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et notamment son article 61,

VU le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

VU la saisine du Comité Social Territorial du 16 juin 2025,

VU le rapport du Vice-Président,

Considérant que Centre Morbihan Communauté a l'obligation de produire un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui doit être présenté préalablement aux débats sur le budget,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260625-D0020260009410-DE

Considérant que le rapport 2025 présente un volet interne relatif à la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

Considérant que ce rapport a vocation à être enrichi au fil des années,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **DE PRENDRE ACTE du rapport annuel 2025 sur l'égalité femmes-hommes tel que présenté en annexe,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'Administration Générale, des Ressources Humaines et des Finances à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 29	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 30/06/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ
Siège MORBIHAN